



KPMG SA
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92400 Courbevoie



Implid Audit
79 Cours Vitton
69006 Lyon

Advicenne S.A.

Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes individuels annuels établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne

Exercice clos le 31 décembre 2023
Advicenne S.A.
262 rue Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris



KPMG SA
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92400 Courbevoie

Implid Audit
79 Cours Vitton
69006 Lyon

Advicenne S.A.

262 rue Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris

Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes individuels annuels établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne

Exercice clos le 31 décembre 2023

Monsieur le Président du conseil d'administration,

Opinion

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Advicenne S.A. et dans le cadre de votre demande, nous avons effectué un audit des « comptes » de la société Advicenne S.A. comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux « comptes », tels qu'ils sont joints au présent rapport.

À notre avis, les « comptes » présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des « comptes » du présent rapport ».

Indépendance

Nous avons réalisé notre audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux « comptes »

Il appartient à la direction d'établir des « comptes » présentant une image fidèle au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de « comptes » ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des « comptes », il incombe, à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces « comptes », le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Ces « comptes » ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des « comptes »

Il nous appartient d'établir un rapport sur les « comptes ». Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les « comptes » pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre audit des « comptes » ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à ces normes et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de l'audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les « comptes » comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les « comptes » ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de mettre en cause la capacité

Advicence S.A.

Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels annuels établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne

Exercice clos le 31 décembre 2023

de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les « comptes » au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une opinion avec réserve ou une opinion défavorable ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des « comptes » et évalue si les « comptes » sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel indiqué ;


Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris, le 5 avril 2024

KPMG SA

Implid Audit

Cédric Adens
Associé



Anne-Béatrice Montoya-Truchi
Associée

Comptes selon les normes IFRS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023

Etat de la situation financière

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Immobilisations incorporelles	6.1.1	275	135
Immobilisations corporelles	6.1.2	2 776	1 908
Actifs financiers non courants	6.1.3	94	133
Total des actifs non courants		3 145	2 176
Stocks	6.1.4	1 741	982
Clients et comptes rattachés	6.1.5	1 557	1 088
Actifs d'impôts exigibles	6.1.6	324	602
Actifs financiers courants	6.1.3	-	2
Autres actifs courants	6.1.6	391	1 087
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.1.7	5 250	8 322
Total des actifs courants		9 262	12 083
TOTAL DE L'ACTIF		12 407	14 259

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capital social		2 465	1 991
Primes liées au capital		6 486	1 490
Réserves		-13 890	-2 627
Résultat net de la période		-7 031	-11 470
Total des capitaux propres		-11 970	-10 616
Provisions non courantes	6.1.8	28	64
Passifs financiers non courants	6.1.10	16 171	17 218
Total des passifs non courants		16 199	17 282
Passifs financiers courants	6.1.10	1 529	1 536
Fournisseurs et comptes rattachés	6.1.11	1 045	1 390
Autres passifs courants	6.1.11	5 605	4 668
Total des passifs courants		8 179	7 593
TOTAL DU PASSIF		12 407	14 259

Compte de résultat et état du résultat global

COMPTE DE RESULTAT IFRS <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Chiffre d'affaires	7.2.1	2 942	2 341
Revenu des partenariats		209	56
Autres produits de l'activité	7.2.2	332	611
Produits des activités ordinaires		3 483	3 008
Coût de revient des ventes		-1 725	-1 117
Frais de recherche et développement	7.2.3	-3 752	-7 077
Frais de commercialisation et de marketing	7.2.3	-1 083	-1 066
Frais de structure et généraux	7.2.3	-3 380	-3 807
Résultat opérationnel		-6 457	-10 059
Coût de l'endettement financier net	7.2.4	-577	-1 373
Autres charges financières	7.2.4	-30	-3
Autres produits financiers	7.2.4	33	1
Résultat avant impôt		-7 032	-11 434
Impôts sur les résultats	7.2.5	1	-37
Résultat net		-7 031	-11 470
Résultat par action (€/action)	7.2.6	-0,67	-1,16
Résultat dilué par action (€/action)	7.2.6	-0,67	-1,16

ETAT DU RESULTAT GLOBAL <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net		-7 031	-11 470
Gains (et pertes) actuariels		25	182
Ecart de conversion		-	11
Effet d'impôt			
Total des éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat		25	193
Résultat global de l'ensemble		-7 007	-11 277

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2020	8 619 144	1 724	29 799	-28 249	3 272
Résultat de la période				-12 427	-12 427
Autres éléments du résultat global, après impôts				130	130
Résultat global				-12 297	-12 297
Augmentation de capital	1 331 007	266	8 822		9 088
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle				-45	-45
Paiements fondés sur des actions				-56	-56
Autres variations				347	347
Situation au 31 décembre 2021	9 950 151	1 990	38 621	-40 300	309
Résultat de la période				-11 470	-11 470
Autres éléments du résultat global, après impôts				193	193
Résultat global				-11 277	-11 277
Augmentation de capital	7 000	1	21		23
Affectation du résultat				12 427	12 427
Autres variations			-37 152	24 590	-12 562
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle				-17	-17
Paiements fondés sur des actions				480	480
Situation au 31 décembre 2022	9 957 151	1 991	1 490	-14 097	-10 616
Résultat de la période				-7 031	-7 031
Autres éléments du résultat global, après impôts				25	25
Résultat global				-7 007	-7 007
Augmentation de capital	2 366 520	473	4 943		5 417
Affectation du résultat				11 470	11 470
Autres variations			53	-11 523	-11 470
Variation de périmètre				-42	-42
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle				-26	-26
Paiements fondés sur des actions				304	304
Situation au 31 décembre 2023	12 323 671	2 465	6 486	-20 920	-11 970

L'augmentation de capital de 2023 correspond à l'opération lancée le 11 septembre et terminée le 2 octobre, qui a permis de lever 5,7 M€ par émission de 2 366 520 actions nouvelles au prix unitaire de 2,41 euros. Nette des frais liés, cette opération a permis une augmentation de 5,4 M€. Le capital social d'Advicenne s'élève à ce jour à 2 464 734 € et est constitué de 12 323 671 actions de valeur nominale 0,20 €.

Les autres variations en 2022 portent essentiellement sur l'imputation de 23 M€ de pertes antérieures sur la prime d'émission décidée lors de l'AG du 8 juin 2022, ainsi que 14 M€ de reclassement pour affectation du résultat des années antérieures.

L'acquisition des titres d'autocontrôle de -26 K€ (17 K€ en 2022) traduit les mouvements sur le contrat de liquidité.

Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net de la période	7.2	-7 031	-11 470	-12 427
Amortissements et provisions		211	334	426
Paieiment fondé sur des actions	7.2.3	304	480	347
Autres produits et charges calculés		-	24	3
Coût de l'endettement financier net	7.2.4	188	1 146	-139
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	52	9
Capacité d'autofinancement		-6 330	-9 434	-11 782
Incidence de la variation des stocks	6.1.4	-758	-265	18
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	6.1.5 / 6	507	435	296
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	6.1.11	592	118	-1 057
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		-5 989	-9 147	-12 525
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6.1.1 / 2	-1 282	-115	-297
Variation de périmètre		-42	-	-
Acquisition d'actifs financiers		-	-	-
Cession d'actifs financiers		6	113	-98
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		-1 318	-2	-395
Augmentation de capital (nette des frais d'augmentation de capital)		5 417	23	9 088
Actions auto-détenues		-26	-17	-56
Emission d'emprunts & d'avances remboursables	6.1.10	42	5 000	45
Remboursement d'emprunts & d'avances remboursables	6.1.10	-1 200	-222	-225
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		4 233	4 783	8 853
Incidence des variations des cours des devises		3	2	-18
Variation de la trésorerie		-3 072	-4 363	-4 085
Trésorerie d'ouverture	6.1.7	8 322	12 685	16 771
Trésorerie de clôture	6.1.7	5 250	8 322	12 685

NOTES ANNEXES

Advicenne (« La Société ») est domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis 262, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 27 mars 2024.

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Depuis sa création en 2007, Advicenne se consacre au développement et à la commercialisation de traitements innovants qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits pour les personnes atteintes de maladies rénales rares.

En 2021, ADV7103, médicament propriétaire de la Société en néphrologie, a obtenu en Europe et en Grande-Bretagne une autorisation de mise sur le marché de l'agence européenne du médicament (EMA) et de son homologue en Grande-Bretagne (MHRA) pour le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (« ATRd ») chez les adultes, les adolescents et les enfants de plus de 1 an. L'ATRd est une maladie rénale rare qui survient lorsque les reins sont incapables d'éliminer efficacement l'accumulation d'acides circulants dans le sang. ADV7103 est commercialisé en Europe et en Grande-Bretagne sous le nom Sibnaya®. Aux Etats-Unis, ADV7103 est actuellement en développement dans l'indication ATRd et le produit a obtenu le statut de médicament orphelin (« Orphan Drug Designation » ou « ODD ») dans l'indication en décembre 2022. La société est en discussion avec la Food and Drug Administration (FDA) américaine pour optimiser le plan d'enregistrement d'ADV7103 dans le traitement de l'ATRd aux Etats-Unis. Les échanges ont d'ores et déjà permis un allègement important du programme et se poursuivent afin clarifier les prochaines étapes.

Enfin, la désignation orpheline d'ADV7103 dans la cystinurie a été obtenue très récemment aux Etats-Unis.

La préparation du développement d'ADV7103 dans le traitement de la cystinurie, une maladie génétique caractérisée par la formation récurrente de calculs rénaux de cystine, est en cours. En décembre 2019, ADV7103 a déjà obtenu la désignation de médicament orphelin par la Commission Européenne dans le traitement de cette pathologie.

Advicenne innove dans les domaines de la formulation et du dosage. Sans goût particulier et facile à administrer, nos produits sont développés sous forme de granules ou de comprimés de petite taille qui permettent un dosage adapté et personnalisé pour les patients de tous âges.

Un premier produit, développé par Advicenne, ADV6209 – Ozalin®, a obtenu en 2018 une AMM dans plusieurs pays européens. Le produit a fait l'objet d'un contrat de cession d'actif avec Primex Pharmaceuticals AG prévoyant 40 millions d'euros de revenus minimum sur une période de 7 ans expirant en 2025, si l'ensemble des conditions sont atteintes.

Advicenne commercialise également deux autres produits autorisés en France, Likozam et Levidcen, pour lesquels elle a soit acquis une licence exclusive d'exploitation, qu'elle n'utilise qu'en France, soit signé un accord de distribution couvrant la France.

Après plusieurs années consacrées au développement clinique et pharmaceutique de sa spécialité Sibnaya®, Advicenne est désormais de plein pied dans un cycle de déploiement commercial de son produit et de ses activités. La Société a réorganisé ses activités et se structure en accord avec son stade de développement et de manière à assurer le succès commercial de Sibnaya® et des autres produits dont elle a la charge commerciale.

La couverture de l'ensemble des pays européens, en propre ou par des contrats de distribution, constitue la base opérationnelle nécessaire pour assurer à la croissance future de la Société. En parallèle, la Société investit significativement dans un programme d'amélioration de ses processus de production, en collaboration de son partenaire de longue date, et travaille à une trajectoire de réduction des coûts de production de son médicament Sibnaya®.

La Société évalue les meilleures options afin de continuer à créer de la valeur pour son médicament Sibnaya® tant par son développement clinique et les extensions d'indications que par son développement géographique.

Les activités de la Société sont gérées dans un cadre de contrôle strict des dépenses et d'allocations de ressources au mieux de ses besoins stratégiques et opérationnels.

Basée à Paris, Advicenne, cotée sur le marché Euronext depuis 2017, est cotée depuis le 30 mars 2022 sur le marché Euronext Growth à Paris à la suite de son transfert de cotation.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Faits marquants de l'exercice 2023

Le 1er février 2023, Advicenne a annoncé la progression des partenariats signés, au cours de l'année 2022, en Europe et au Moyen-Orient pour la commercialisation de Sibnaya®.

Le 14 février 2023, Advicenne annonce la signature d'un accord exclusif de distribution avec SPA pour la commercialisation de Sibnaya® en Italie, Espagne et Portugal. Sibnaya® sera désormais distribué dans quatre des cinq principaux marchés européens.

Le 28 février 2023, Advicenne annonce la signature d'un accord exclusif de distribution avec Avanzanite Bioscience pour la commercialisation de Sibnaya® en Allemagne, Grèce, Autriche et Suisse ; l'ensemble de l'Europe est désormais couvert en propre ou au travers de partenariats.

Le 6 mars 2023, Advicenne annonce le remboursement et le lancement commercial de Sibnaya® au Danemark.

Le 14 juin 2023, Advicenne annonce la présentation des résultats à long terme du programme de développement clinique européen de ADV7103.

Le 25 septembre 2023, Advicenne annonce sa participation à plusieurs conférences scientifiques et la présentation de résultats cliniques de ADV7103 actualisés.

Le 2 octobre 2023, Advicenne annonce les résultats de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Le 7 décembre 2023, la dissolution de la filiale américaine Advicenne Inc, créée en mai 2020, a été prononcée.

2.2 Evénements postérieurs à la clôture

Le 23 janvier 2024, Advicenne annonce des ventes brutes de 4,4 millions d'euros en hausse de 20%

Le 25 mars 2024, Advicenne annonce l'obtention aux Etats-Unis de la désignation orpheline pour ADV7103 dans la cystinurie.

3. BASE DE PREPARATION DES COMPTES

Les comptes de la Société ont été établis en euros qui représente également la monnaie fonctionnelle de la Société. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux comptes sont libellés en euros, sauf indication contraire.

3.1 Référentiel IFRS

Les comptes ont été établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne en vigueur au 31 décembre 2023.

Ce référentiel comptable, qui est disponible sur le site internet de la Commission européenne, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent

d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC). Ces comptes sont également conformes aux normes et interprétations adoptées par l'IASB à la même date.

3.1.1 Normes d'application obligatoire 1^{er} janvier 2023

Les normes, amendements et interprétations IFRS suivants, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023, n'ont pas eu d'impact significatif dans les comptes :

- IFRS 17 – Contrats d'assurance y compris amendements publiés le 25 juin 2020 (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023) ;
- Modifications d'IAS 1 et du Practice Statement 2 – Informations à fournir sur les méthodes comptables (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023) ;
- Modifications d'IAS 8 – Définition des estimations comptables (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023) ;
- Modifications d'IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023).

Par ailleurs, la Société n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations qui seront d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 ou postérieurement, étant précisé que la Société analyse actuellement les impacts potentiels de leur entrée en vigueur :

- Modifications d'IAS 1 – classement en passif courant ou non courant des emprunts assortis de clauses restrictives (covenants);
- Modifications d'IFRS 16 – précision de la méthode que doit mettre en œuvre le vendeur-preneur pour réaliser l'évaluation d'une opération de cession-bail après la date de transaction.

3.1.2 Recours à des estimations et jugements

La préparation des comptes requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe. Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les principales estimations portent sur l'évaluation à la juste valeur des paiements en actions (cf. 7.2.3), des engagements de retraite (cf. 6.1.9), des ventes sous ATU/EAP/AAP (cf. 7.2.1) et de l'emprunt BEI (cf. 6.1.10).

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective.

3.1.3 Continuité d'exploitation

La Société a procédé à une revue spécifique de son horizon de liquidité. Elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 mois suivant la date de clôture annuelle, avec un horizon de liquidité jusqu'au début du deuxième trimestre 2025 (cf. 6.1.10 et 9.1).

Cette appréciation repose sur le montant de trésorerie disponible à date et le pilotage strict de celle-ci, les efforts de maîtrise des dépenses, le déploiement commercial de Sibnaya® sur l'ensemble des marchés européens, la montée en puissance des partenaires commerciaux de la Société ainsi que les objectifs de revenus et de résultats opérationnels. Cet horizon ne tient pas compte de financements complémentaires.

4. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par la Société sont détaillés dans les paragraphes suivants.

4.1 Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne

Conformément à IAS 38 - Immobilisations incorporelles, les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Selon IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- (a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- (b) Intention de la Société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- (c) Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- (d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- (e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- (f) Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les travaux de recherche réalisés par la Société ne font l'objet d'aucune activation au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus n'étant pas cumulativement réunis. En effet, tant que l'AMM n'a pas été obtenue, la faisabilité technique de l'immobilisation n'est pas démontrée. Les travaux de développement industriel pharmaceutique réalisés par la Société ont quant à eux fait l'objet d'une activation au 31 décembre 2023 pour 392 K€, classés en immobilisations corporelles étant donné leur lien direct avec l'outil de production ; ils seront amortis sur 10 ans.

Par ailleurs, les frais externes directement liés à l'obtention de l'AMM au Royaume-Uni engagés postérieurement à l'obtention de l'AMM en Europe, ont également fait l'objet d'une activation à hauteur de 147 K€ au 30 juin 2021 et sont amortis sur 10 ans, représentant la durée restante des brevets.

4.2 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences de logiciels. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulée.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilité (entre 1 et 10 ans).

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les immobilisations en cours et avances traduisent une immobilisation dont la mise en service n'est pas encore effective.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- installations techniques, matériel et outillage : de 2 à 10 ans ;
- installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans ;
- matériel de bureau : de 3 à 5 ans ;
- matériel informatique, mobilier : de 3 à 10 ans.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 - Intérêts d'emprunts n'a pas conduit à activer d'intérêts, en l'absence d'actifs éligibles.

4.4 Contrats de location

La Société applique la norme IFRS 16 qui nécessite de reconnaître les actifs et passifs pour tous les contrats de location, à l'exception de ceux d'une durée inférieure à 12 mois ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur, pour lesquels la Société a retenu les exemptions offertes par la norme. Le bénéficiaire du contrat doit, dès lors que l'actif inclus dans le contrat de location est identifiable et qu'il contrôle l'utilisation de cet actif, comptabiliser à l'actif de son bilan un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette financière au passif de son bilan. Par ailleurs, les loyers de ces contrats de location sont comptabilisés pour partie en remboursement du passif de location et pour partie en frais financiers dans le résultat financier. Une charge d'amortissement du droit d'utilisation est constatée en résultat opérationnel.

4.5 Pertes de valeur des actifs immobilisés

La Société procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses immobilisations. S'agissant d'actifs corporels et incorporels amortis, la Société évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes, tel que par exemple un changement de technologie ou un arrêt d'activité.

Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée. Le cas échéant, en pratique, les tests de dépréciation sont effectués par rapport à la valeur d'utilité correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés provenant de l'utilisation de l'actif.

4.6 Actifs financiers

Les actifs financiers de la Société correspondent aux dépôts et cautionnements (actifs financiers non courants), aux créances clients, certaines autres créances à court terme ainsi que la trésorerie et les comptes à terme.

Dans la pratique, la juste valeur est proche de leur montant nominal.

Une estimation des pertes de crédit attendues sur les créances est faite de manière individualisée ou sur la base de critères d'ancienneté à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Les pertes de crédit sont appréciées au regard de différents critères tels que les difficultés financières, les litiges, ou les retards de paiement.

4.7 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks est évalué suivant la méthode du « premier périmé, premier sorti » (FIFO).

Le coût des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche, et frais accessoires.

Les produits en cours de production sont évalués à leur coût de production.

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque limité de changement de valeur, et les découverts bancaires. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont essentiellement en euros. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les passifs financiers à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

4.9 Provisions

En conformité avec IAS 37- Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, la Société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

4.10 Passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'un emprunt auprès de la Banque Européenne d'investissement (l'emprunt BEI), d'emprunts bancaires, de passifs de location, d'avances conditionnées ainsi que des dettes fournisseurs et certains passifs courants (cf. 6.1.10).

Ces passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Lors de la comptabilisation initiale des avances conditionnées, la différence entre leur juste valeur (valeur des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché) et le montant de la trésorerie reçue est comptabilisée comme une subvention publique en produits constatés d'avance. Par la suite, le passif est comptabilisé au coût amorti et les produits constatés d'avance sont repris en compte de résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des dépenses financées par ces avances.

Le taux d'intérêt effectif intègre la prime éventuellement prévue au contrat qui sera susceptible d'être versée en cas de remboursement et prend en compte le chiffre d'affaires futur estimé lorsque les contrats d'emprunt ou d'avances remboursables prévoient une indexation sur le chiffre d'affaires généré par les projets.

En cas de modification de l'échéancier des flux de remboursement prévus des emprunts ou avances conditionnées, notamment en cas de changement d'estimation du chiffre d'affaires prévisionnel, la Société effectue un nouveau calcul de la valeur comptable nette du passif résultant de l'actualisation - au taux d'intérêt effectif déterminé à la mise en place du contrat - des nouveaux flux futurs de trésorerie attendus. S'il est significatif, l'ajustement en résultant est comptabilisé au compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée, en résultat financier.

Concernant les avances conditionnées, en cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré dans les autres produits de l'activité.

4.11 Avantages du personnel

La norme IAS 19 distingue deux régimes en matière d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légale et complémentaire) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les salariés. L'obligation de l'entreprise est limitée au versement de cotisations, aucun passif n'est donc comptabilisé au bilan.

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la Société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, qui tient compte des modalités de calcul des droits prévus par la convention collective que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, ainsi que leur salaire de fin de carrière et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité, ...).

La Société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l'engagement total.

Conformément à la norme IAS 19, le coût des services rendus est présenté en résultat opérationnel. Le coût financier est comptabilisé en résultat financier. Les réévaluations du passif (écarts actuariels) sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global (OCI).

L'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat. Aucun changement n'est intervenu sur les exercices présentés.

Enfin, l'IFRIC a précisé l'évaluation des engagements dans le cadre des régimes à prestations définies conditionnées à l'ancienneté et soumises à un plafond. L'effet est non significatif pour Advicenne et n'a donc pas entraîné d'impact dans les comptes.

4.12 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions, les avantages octroyés à certains salariés sous la forme de paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments accordés (cf. 7.2.3).

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés clés de la Société. Ces options correspondent à des instruments réglés en actions.

Elles sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi.

La Société utilise le modèle mathématique Black & Scholes pour évaluer la juste valeur de ces instruments. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Cette évaluation n'est pas révisée par la suite.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel de manière graduelle en fonction de l'acquisition par tranche, sachant que cette acquisition s'effectue linéairement au sein de chaque tranche, entre la date d'octroi et la date d'acquisition des droits (période d'acquisition des droits), avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Le montant comptabilisé en charge est ajusté, le cas échéant, pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies.

4.13 Produits des activités ordinaires

Ventes de produits

Le chiffre d'affaires de la Société est composé de la vente de médicaments dont le développement a été réalisé par une Société tierce (Levidcen® et Likozam®) et des ventes de Sibnaya® (ADV7103), produit développé par la Société et commercialisé en direct ou au travers de partenariats.

Pour la commercialisation en direct, les clients obtiennent le contrôle des produits au moment où les biens leur sont livrés. Les factures sont émises et le chiffre d'affaires est comptabilisé à ce moment.

Le chiffre d'affaires des partenariats est constitué des revenus sur la base de prix de cession fixes déterminés au contrat et d'éventuelles royalties générées par les ventes de produits réalisées localement par les partenaires commerciaux. Le revenu sur la base de prix de cession fixes déterminés au contrat est reconnu lorsque les clients obtiennent le contrôle des produits au moment où les biens leur sont livrés. Les revenus de royalties sont reconnus lors des ventes réalisées localement.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé net des taxes pharmaceutiques et, le cas échéant, des reversements et remises aux organismes de recouvrement de la Sécurité Sociale.

4.14 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité comportent des coûts relatifs aux subventions, aux crédits d'impôt recherche et crédits d'impôt compétitivité emploi, ainsi que les produits comptabilisés au titre du contrat avec Primex Pharmaceuticals AG.

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la Société, le remboursement du CIR intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation.

4.15 Résultat financier

Le résultat financier incorpore le coût de l'endettement composé essentiellement des charges d'intérêt des emprunts bancaires, des avances conditionnelles et des autres emprunts.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges de désactualisation des provisions à long terme et notamment des provisions pour retraite ainsi que les gains et pertes de change.

4.16 Monnaies étrangères

4.16.1 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des Sociétés du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments non monétaires évalués sur la base du coût historique, libellés en monnaie étrangère, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les écarts de change en résultant sont comptabilisés en résultat et présentés dans les frais financiers.

4.16.2 Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris, le cas échéant, le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change moyen de la période.

Les écarts de change sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de conversion.

4.17 Impôt sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés. Le cas échéant, les effets impôt sur les éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement constatés en capitaux propres sont constatés en autres éléments du résultat global et en capitaux propres respectivement.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs (sauf exceptions).

Les actifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles, déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés.

Sur les périodes présentées, les déficits fiscaux ne font l'objet d'aucune activation en l'absence de visibilité quant à leur imputation sur des résultats futurs.

4.18 Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, ajustés de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

4.19 Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte et présente de manière distincte les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Les activités opérationnelles correspondent aux principales activités génératrices de produits de l'entité et toutes les autres activités qui ne remplissent pas les critères d'investissement ou de financement. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les subventions reçues. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont calculés en ajustant le résultat net des variations de besoin en fonds de roulement, des éléments sans effets de trésorerie (amortissement, dépréciation...), des gains sur cession, des autres produits et charges calculés.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement correspondent aux flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations, nettes des dettes fournisseurs sur immobilisations, aux cessions d'immobilisations et autres placements.

Les activités de financement sont les opérations qui résultent des changements dans l'importance et la composition du capital apporté et des emprunts de l'entité. Les augmentations de capital, obtention ou remboursement des emprunts sont classés dans cette catégorie. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les avances remboursables.

Les augmentations des actifs et passifs sans effet sur la trésorerie sont éliminés. Ainsi, les biens financés par le biais d'un contrat de location financement ne sont pas inclus dans les investissements de la période. La diminution de la dette financière liée aux paiements de loyers de contrats de location financement est alors incluse dans les remboursements d'emprunts de la période.

4.20 Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 – Secteurs opérationnels, un secteur opérationnel est une composante distincte :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel de la Société a été identifié comme étant le Directeur Général qui prend les décisions stratégiques.

Sur ces bases, la Société a identifié un seul secteur opérationnel correspondant à l'activité pharmaceutique, à savoir le développement et la mise sur le marché des produits pharmaceutique.

4.21 Evaluation de la juste valeur

Certaines méthodes comptables de la Société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux en termes de hiérarchie, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation :

- niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ;
- niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

5.1 Informations par zone géographique

CHIFFRE D'AFFAIRES <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
Union Européenne	2 807	95%	2 241	96%
Reste du monde	135	5%	100	4%
Chiffre d'affaires	2 942	100%	2 341	100%

Le « Reste du monde » couvre à fin 2023 la Grande-Bretagne et les Emirats Arabes Unis.

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

6.1 Notes au bilan

6.1.1 Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES <i>(en milliers d'euros)</i>	Concessions, brevets et licences	Logiciels	Total brut
Situation au 31 décembre 2021	147	75	221
Augmentations de l'exercice		8	8
Diminutions de l'exercice		-14	-14
Situation au 31 décembre 2022	147	69	216
Augmentations de l'exercice	163		163
Diminutions de l'exercice		-4	-4
Situation au 31 décembre 2023	310	65	375

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES <i>(en milliers d'euros)</i>	Concessions, brevets et licences	Logiciels	Total amortissements
Situation au 31 décembre 2021	-	-56	-56
Dotations de l'exercice	-15	-20	-35
Diminution de l'exercice		10	10
Situation au 31 décembre 2022	-15	-67	-82
Dotations de l'exercice	-15	-8	-23
Diminution de l'exercice		4	4
Situation au 31 décembre 2023	-30	-71	-101

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES <i>(en milliers d'euros)</i>	Concessions, brevets et licences	Logiciels	Total net
Au 31 décembre 2022	132	3	135
Au 31 décembre 2023	280	-6	275

Au 31 décembre 2023, les frais réglementaires indispensables à la mise à disposition de Sibnaya® dans les pays d'Europe et dans les autres zones géographiques où sa distribution est envisagée, ont également été activés pour 122 K€ conformément à IAS 38 – Immobilisations incorporelles, et seront amortis sur 10 ans.

Les frais externes directement liés à l'obtention de l'AMM au Royaume-Uni ont fait l'objet d'une activation à hauteur de 147 K€ en juin 2021 et sont également amortis sur 10 ans, représentant la durée restante des brevets.

6.1.2 Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Instal. techn., mat. & out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. en cours & avances	Total brut
Situation au 31 décembre 2021	263	786	291	1 473	2 813
Augmentations de l'exercice			72	35	107
Diminutions de l'exercice			-181		-181
Ecart de conversion					-
Ouverture droit d'utilisation (IFRS 16)	292				292
Augmentations droit d'utilisation (IFRS 16)	-123				-123
Situation au 31 décembre 2022	432	786	181	1 508	2 907
Augmentations de l'exercice		30	10	1 109	1 149
Diminutions de l'exercice		-35	-15	-30	-79
Ouverture droit d'utilisation (IFRS 16)					-
Augmentations droit d'utilisation (IFRS 16)					-
Diminutions droit d'utilisation (IFRS 16)	-140				-140
Situation au 31 décembre 2023	292	780	177	2 587	3 837

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Instal. techn., mat. & out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. en cours & avances	Total amortissements
Situation au 31 décembre 2021	-113	-690	-175	-	-978
Dotations de l'exercice		-77	-38		-115
Diminutions de l'exercice			124		124
Dotations droit d'utilisation (IFRS 16)	-154				-154
Diminutions droit d'utilisation (IFRS 16)	123				123
Situation au 31 décembre 2022	-144	-767	-90	-	-1 000
Dotations de l'exercice		-33	-32		-65
Diminutions de l'exercice		35	13		48
Dotations droit d'utilisation (IFRS 16)	-109				-109
Diminutions droit d'utilisation (IFRS 16)	64				64
Situation au 31 décembre 2023	-188	-764	-109	-	-1 062

IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Instal. techn., mat. & out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. en cours & avances	Total net
Au 31 décembre 2022	288	19	92	1 508	1 908
Au 31 décembre 2023	104	16	68	2 587	2 776

La variation des droits d'utilisation sur l'exercice 2022 correspond à la fin des baux de Nîmes en juin 2022 et de la rue de la Paix en mars 2022, ainsi qu'au nouveau bail de la rue du Faubourg Saint-Honoré.

Les immobilisations en cours et avances concernent les versements effectués au constructeur de la nouvelle ensacheuse, installée à Nice depuis mai 2022 dans les locaux du manufacturier de la Société ; les travaux de développement industriel pharmaceutique réalisés par la Société ont également fait l'objet d'une activation au 31 décembre 2023 pour 392 K€. L'avancement de cet outil de production s'est poursuivi en 2023 en vue de le rendre opérationnel une fois ses dernières phases de validation passées.

6.1.3 Actifs financiers non courants & courants

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	94	133
Valeurs brutes	94	133
Dépréciations	-	-
Valeurs nettes	94	133

Les prêts, cautionnements et autres créances – non courants regroupent essentiellement des dépôts de garantie versés par la Société aux propriétaires des locaux de Montbonnot, Nîmes et Paris. Les locaux de Nîmes et de la rue de la Paix à Paris ont été quittés courant 2022, allégeant pour partie les cautions. Ils ont été en partie compensés par l'entrée dans les locaux rue du Faubourg Saint-Honoré.

6.1.4 Stocks et en-cours

STOCKS <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Stocks de produits intermédiaires	1 237	
Stocks de produits finis	225	464
Stocks de marchandises	342	523
Valeurs brutes	1 804	987
Dépréciations	-63	-5
Valeurs nettes	1 741	982

Les produits finis correspondent aux stocks de Sibnayaal® destinés à être vendus.

Les marchandises correspondent aux produits Likozam® et Levidcen®, produits commercialisés en France. La dépréciation correspond principalement aux produits avec une péremption courte.

Au 31 décembre 2023, les produits intermédiaires entrant dans la composition et la fabrication de Sibnayaal® ont été valorisés à 1 237 K€ : ce niveau de stock répond en effet au plein développement commercial du Groupe.

6.1.5 Clients

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Echu	Non échu	Dépréciation	Valeur nette
Situation au 31 décembre 2023	1 603	154	1 448	-46	1 557
Situation au 31 décembre 2022	1 167	218	949	-80	1 088

Au 31 décembre 2023, le poste client intègre 367 K€ d'effets à recevoir de la Société CSP, encaissés au cours du mois de janvier 2024.

6.1.6 Actifs d'impôts et autres actifs courants

ACTIFS D'IMPOTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Crédit d'impôt recherche	324	648
Sous-total	324	648
Créances fiscales (TVA,...)	224	644
Charges constatées d'avance	165	393
Débiteurs divers	2	3
Valeurs brutes	715	1 689
Dépréciations	-	-
Valeurs nettes	715	1 689

Le montant du CIR dans les comptes clos au 31 décembre 2023 correspond essentiellement à 324 K€ relatifs à l'estimation du produit à recevoir lié aux dépenses françaises de recherche et développement de l'exercice 2023.

Le montant du CIR dans les comptes clos au 31 décembre 2022 correspondait intégralement au CIR demandé au titre de l'exercice 2022. Le CIR au titre de l'exercice 2022 a été intégralement encaissé en décembre 2023.

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement les dépenses liées à l'activité en France (loyer, assurances, ...) et concernant en partie les périodes subséquentes ; au 31 décembre 2022, il s'agissait principalement de l'avance payée pour l'initiation de l'étude clinique pivot phase III d'ADV7103 dans l'ATRd aux États-Unis, remboursée en mai 2023 à Advicenne SA.

6.1.7 Trésorerie, équivalents de trésorerie

TRESORERIE <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Comptes bancaires courants	5 250	8 322
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 250	8 322

6.1.8 Provisions pour risques et charges

PROVISIONS <i>(en milliers d'euros)</i>	Risques	Pensions et retraites	Autres	Total
Situation au 31 décembre 2021	27	69	-	96
Dotations / reprises de l'exercice		23		23
Pertes / (Gains) actuariels		-55		-55
Situation au 31 décembre 2022	27	37	-	64
Dotations / reprises de l'exercice	-27	16		-11
Pertes / (Gains) actuariels		-25		-25
Situation au 31 décembre 2023	-	28	-	28
A moins d'un an au 31 décembre 2023	-	-	-	-
A plus d'un an au 31 décembre 2023	-	28		28

6.1.9 Retraite – Avantages dus au personnel

Les cotisations au titre des régimes à cotisations définies comptabilisées en compte de résultat s'élèvent à 16 K€ en 2023 et 23 K€ en 2022.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principales données actuarielles suivantes :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Age de départ	65 ans (C), 63 ans (NC)	65 ans (C), 63 ans (NC)
Taux d'actualisation	3,43%	3,30%
Taux de croissance de salaires	3% (C), 3% (NC)	3% (C), 3% (NC)
Taux de charges sociales	44% (C), 44% (NC)	44% (C), 44% (NC)
Table de mortalité	Insee 2012-2014	Insee 2012-2014
Probabilité de présence à l'âge de la retraite (avant mortalité)	Moins de 30 ans : 69,2% De 30 à 40 ans : 69,2% De 40 à 50 ans : 54,5% De 50 à 60 ans : 62,5% Plus de 60 ans : 100%	Moins de 30 ans : 69,2% De 30 à 40 ans : 69,2% De 40 à 50 ans : 54,5% De 50 à 60 ans : 62,5% Plus de 60 ans : 100%

C : cadres ; NC : non cadres

Le tableau des mouvements de l'engagement de retraite entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 est donné ci-après :

	1er janvier	impact sur le résultat				impact autres éléments résultat global	31 décembre
		coût service rendus	coût financier	liquidations	sous-total	écarts actuariels	
2022 - Engagement global	69	21	2		23	-55	37
2023 - Engagement global	37	14	1		16	-25	28

La Société ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif de la Société.

6.1.10 Passifs financiers

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (en milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentations	Diminutions	Reclassements / autres	31 décembre 2022
Emprunts bancaires	12 005	6 993	-936	-1 417	16 748
Avances conditionnées	276				276
Dettes financières IFRS 16	92	292		-188	196
Passifs financiers non courants	12 371	7 285	-936	-1 605	17 219
Emprunts bancaires	102			1 417	1 416
Avances conditionnées					
Dettes financières IFRS 16	63		-131	188	119
Passifs financiers courants	165	-	-131	1 605	1 535
Total	12 536	7 285	-1 068	-	18 754

Echéancement		31 décembre 2022
Inférieur à un an		1 536
Compris entre un et cinq ans		16 280
Supérieur à cinq ans		938
Total		18 754

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentations	Diminutions	Reclassements / autres	31 décembre 2023
Emprunts bancaires	16 748	2 369	-1 812	-1 420	15 886
Avances conditionnées	276				276
Dettes financières IFRS 16	196		-78	-109	10
Passifs financiers non courants	17 219	2 369	-1 889	-1 529	16 171
Emprunts bancaires	1 416		-1 416	1 420	1 420
Avances conditionnées					
Dettes financières IFRS 16	119		-119	109	109
Passifs financiers courants	1 535	-	-1 535	1 529	1 529
Total	18 754	2 369	-3 424	-	17 700

Echéancement		31 décembre 2023
Inférieur à un an		1 529
Compris entre un et cinq ans		15 863
Supérieur à cinq ans		308
Total		17 700

Le 2 juillet 2019, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a accordé à Advicenne un prêt à taux fixe d'un montant global de 20 millions d'euros décomposé en 3 tranches, le tirage de chaque tranche étant conditionné à l'activité et au financement de la Société. La première tranche a été tirée en juillet 2020 pour une valeur de 7,5 millions d'euros et sera remboursée en une seule fois en 2025 au terme de sa maturité, tout comme les intérêts capitalisés y afférents. La deuxième tranche, remboursable en 2027, a été tirée en décembre 2022 pour 5 millions d'euros et sera remboursée à terme en 2027, tout comme les intérêts capitalisés y afférents.

Ce contrat de prêt impose notamment à la Société de se conformer à certains engagements limitant, entre autres, la capacité de la Société à accroître son endettement, accorder des sûretés, céder ses actifs en dehors du cours normal des affaires ou modifier de manière significative son activité, en ce compris le développement clinique des produits. Ces engagements sont respectés au 31 décembre 2023.

Advicenne s'est aussi engagé à payer des intérêts additionnels sous la forme de redevances indexées sur le chiffre d'affaires annuel consolidé réalisé pendant 12 ans à compter du 31 janvier 2021 ; cette durée a été relevée de 9 ans à 12 ans dans le cadre du tirage de la seconde tranche intervenu en décembre 2022.

La méthode d'évaluation de l'emprunt BEI est celle du coût amorti. Dans ce cadre, une estimation des flux de trésorerie, incluant les redevances, est réalisée par la direction afin d'évaluer le taux d'intérêt effectif (TIE), en prenant en compte la date prévisionnelle de première commercialisation de Sibnaya/ADV7103, la croissance attendue du chiffre d'affaires ainsi que le taux de pénétration du marché et le prix de vente estimé.

Le TIE de la première tranche reste inchangé au 31 décembre 2023 (13,52%) ; celui de la deuxième tranche est quant à lui estimé à 11,85%, inchangé également par rapport à l'exercice précédent. Les intérêts et royalties liés aux deux tranches de l'emprunt BEI ont généré un coût de l'endettement financier de 1,3 M€ en 2023. Au 31 décembre 2023, la Société a revu les flux de trésorerie futurs liés aux redevances estimées, notamment sur la base de ses dernières prévisions de ventes de Sibnaya® à la suite de l'obtention des AMM en Europe et au Royaume-Uni, à la conclusion de plusieurs partenariats de distribution commerciale et au démarrage des négociations de prix. Ainsi, les charges d'intérêts, au titre de 2023, s'élèvent à 1,3 M€ compensées par une réduction de la dette BEI de 0,8 M€ suite à la révision des prévisions de royalties futures, représentant une charge financière nette de 0,5 M€ présenté en « Coût de l'endettement financier net ».

Par ailleurs, en octobre 2020, deux contrats de prêt dans le cadre d'un emprunt garanti par l'état (PGE) ont également été conclus pour un montant de 4,3 M€, remboursable en une seule fois au terme de sa maturité d'un an, avec la possibilité de prolonger l'emprunt pour une période de 5 ans. Ces contrats ont été prorogés d'une année à l'été 2021. Les premières échéances de remboursement ont démarré fin 2022 pour l'un d'entre eux et début 2023 pour le second.

Avances remboursables

En 2019, la Société avait contracté une assurance prospection auprès de BPI France pour couvrir les dépenses de prospection en Allemagne et au Royaume-Uni. Elle était composée d'un montant de 552 K€, dont 276 K€ avaient été encaissés par la Société au deuxième semestre 2019.

Un montant fixe de 83 K€ est remboursable entre septembre 2024 et juin 2025. Des remboursements additionnels, dépendant du chiffre d'affaires, peuvent intervenir à partir de septembre 2024 pour atteindre au maximum le montant de l'assurance.

6.1.11 Fournisseurs, produits constatés d'avance et autres passifs

FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dettes sociales	718	815
Dettes fiscales	3 190	2 167
Autres crédateurs	1 697	1 686
Sous-total	5 605	4 668
Dettes fournisseurs	1 045	1 390
TOTAL	6 650	6 058

Echéancement	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Inférieur à un an	6 650	6 058
Supérieur à un an		
TOTAL	6 650	6 058

Le poste des autres crédateurs contient principalement les estimations de reversements ou remises aux organismes de recouvrement de la sécurité sociale française en lien avec les ventes de produits effectuées par la Société sous le statut d'accès précoce.

Les dettes fournisseurs s'élèvent quant à elles à 1,0 million d'euros au 31 décembre 2023, en recul de 0,3 million d'euros par rapport au 31 décembre 2022 en raison de la baisse des dépenses opérationnelles.

6.1.12 Instruments financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	Catégories	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
		Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs					
Autres actifs financiers non courants	A	94	94	133	133
Clients et comptes rattachés	A	1 557	1 557	1 088	1 088
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	5 250	5 250	8 322	8 322
Total		6 901	6 901	9 542	9 542
Passif					
Emprunts et dettes financières non courantes	C	16 171	16 171	17 219	17 219
Passifs financiers courants	C	1 529	1 529	1 535	1 535
Fournisseurs et comptes rattachés	C	1 045	1 045	1 390	1 390
Total		18 745	18 745	20 144	20 144

A - Actifs au coût amorti

B - Juste valeur par le résultat (hors dérivé)

C - Dettes au coût amorti

Pour les actifs et passifs financiers courants, leur valeur nette comptable est considérée comme étant une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

7 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE ET DU RESULTAT GLOBAL

7.1. Notes sur l'état des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net de la période	7.2	-7 031	-11 470	-12 427
Amortissements et provisions		211	334	426
Païement fondé sur des actions	7.2.3	304	480	347
Autres produits et charges calculés		-	24	3
Coût de l'endettement financier net	7.2.4	188	1 146	-139
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	52	9
Capacité d'autofinancement		-6 330	-9 434	-11 782
Incidence de la variation des stocks	6.1.4	-758	-265	18
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	6.1.5 / 6	507	435	296
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	6.1.11	592	118	-1 057
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		-5 989	-9 147	-12 525
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6.1.1 / 2	-1 282	-115	-297
Variation de périmètre		-42	-	-
Acquisition d'actifs financiers		-	-	-
Cession d'actifs financiers		6	113	-98
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		-1 318	-2	-395
Augmentation de capital (nette des frais d'augmentation de capital)		5 417	23	9 088
Actions auto-détenues		-26	-17	-56
Emission d'emprunts & d'avances remboursables	6.1.10	42	5 000	45
Remboursement d'emprunts & d'avances remboursables	6.1.10	-1 200	-222	-225
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		4 233	4 783	8 853
Incidence des variations des cours des devises		3	2	-18
Variation de la trésorerie		-3 072	-4 363	-4 085
Trésorerie d'ouverture	6.1.7	8 322	12 685	16 771
Trésorerie de clôture	6.1.7	5 250	8 322	12 685

Le flux de trésorerie lié au financement en 2023 est lié à l'opération d'augmentation du capital de 5,7 M€ réalisée en septembre 2023, représentant un montant net de 5,4 M€ déduction faite des frais correspondants.

Le flux lié au financement en 2022 s'explique par le tirage de la deuxième tranche de l'emprunt BEI pour 5 M€ ainsi que par une augmentation de capital de 23 K€ (nette des frais liés à l'opération). En 2021, il s'explique par une augmentation de capital de 9 088 K€.

7.2. Notes sur le compte de résultat

7.2.1 Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
Union Européenne	2 807	95%	2 241	96%
Reste du monde	135	5%	100	4%
Chiffre d'affaires	2 942	100%	2 341	100%

Les ventes de marchandises concernent Sibnaya® et deux produits commercialisés dans le cadre de licences d'exploitation dans le domaine de l'épilepsie : Likozam® et Levidcen®.

- En 2018, les premières ventes d'ADV7103 sous un statut d'ATU nominative ont été réalisées en Grande-Bretagne ; la forte croissance enregistrée en 2019 continue en 2020, accompagnée d'une ouverture au Royaume-Uni, aux pays du Nord de l'Europe et à l'Angleterre. En 2021, l'AMM obtenue en avril en Europe et en juin en Grande-Bretagne explique également la poursuite de la croissance des ventes. En 2023, Sibnaya® a généré des ventes brutes de 1,9 million d'euros (contre 1,4 million d'euros sur la même période en 2022) et a tiré la croissance globale d'Advicenne. Les ventes de Sibnaya® ont atteint +84% en volume, principalement alimentées par la croissance en France et la poursuite du déploiement des partenaires commerciaux sur le reste de l'Europe qui enregistrent désormais des ventes sur leurs zones géographiques respectives, en particulier en Allemagne, au Danemark et dans certains pays d'Europe de l'Est.
- Dans les pays où le prix, ou bien les conditions de remboursement, n'ont pas encore été arrêtés par l'administration, le chiffre d'affaires annuel correspond aux ventes brutes diminuées des taxes et remises fixées par les autorités de tutelle. Ces taxes et remises, constatées sur la base des meilleures estimations de la Société ou des mises en recouvrement reçues de l'administration, représentent 1 387 K€ en 2023 et 1 225 K€ en 2022, pour des ventes brutes totales de respectivement 4 458 K€ et 3 715 K€, leur augmentation expliquant l'évolution du chiffre d'affaires sur ces périodes.
- Likozam® est pour sa part commercialisé sous un statut de post-ATU (post Autorisation Temporaire d'Utilisation). Ses ventes et celles de Levidcen®, produits pris en licence, sont en hausse en 2023 comparativement à 2022.

7.2.2 Revenus des partenariats et autres produits

Les autres produits de l'activité et partenariats se composent des éléments suivants :

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE ET PARTENARIATS <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
Crédit Impôt Recherche	324	60%	602	90%
Revenu des partenariats	209	39%	56	8%
Autres produits	9	2%	9	1%
Autres produits de l'activité et partenariats	541	100%	667	100%

Les autres produits de l'activité sont essentiellement liés au crédit impôt recherche (« CIR »), pour lequel les montants sont en lien avec l'activité de recherche de la Société. Le montant du CIR varie selon les

dépenses éligibles, notamment la masse salariale et les dépenses de sous-traitance liées aux projets de R&D répondant aux critères fixés par l'administration fiscale.

Le revenu des partenariats s'élève à 209 K€ au 31 décembre 2023, contre 56 K€ au 31 décembre 2022 : il s'agit pour 167 K€ des redevances sur les ventes Sibnaya® réalisées sur l'année par les nouveaux partenaires commerciaux d'Advicenne, et pour 42 K€ des royalties reçues de Primex Pharmaceuticals AG sur les ventes d'Ozalin dans le cadre du contrat de cession d'actifs.

7.2.3 Détails des charges par nature

31 décembre 2023 (en milliers d'euros)	Frais de recherche et développement	Frais de commercialisation et de marketing	Frais de structure et généraux	TOTAL
Charges de personnel	2 236	138	1 340	3 714
Dotations nettes aux amortissements	69	-	149	218
Autres coûts externes	1 447	945	1 891	4 283
Total	3 752	1 083	3 380	8 215

31 décembre 2022 (en milliers d'euros)	Frais de recherche et développement	Frais de commercialisation et de marketing	Frais de structure et généraux	TOTAL
Charges de personnel	2 982	1	1 563	4 546
Dotations nettes aux amortissements	137	-	281	418
Autres coûts externes	3 958	1 126	1 964	7 048
Total	7 077	1 127	3 807	12 011

Les charges liées à la valorisation des instruments financiers attribués aux salariés (IFRS 2) sont ventilées dans la rubrique « charges de personnel » pour des montants de 304 K€ et 480 K€ au titre de 2023 et de 2022 respectivement.

Les frais de recherche et développement sont principalement liés à l'avancement de deux projets cliniques : le développement de ADV7103 dans l'ATRd en Amérique du Nord et la finalisation des études européennes dans la même indication.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés et incluent les coûts des CRO (Contract Research Organizations), les coûts cliniques (hôpital, actes médicaux), les frais de personnel et de consultants, ainsi que les coûts de productions des produits, etc. Les coûts des CRO sont reconnus, sur la base de l'avancement de leurs prestations et de l'engagement des coûts cliniques supportés dans le cadre des essais cliniques dont ils assurent la gestion. Les règlements des CRO se font sur la base des accords contractuels et peuvent différer de manière significative de l'engagement des coûts ou de la réalisation des prestations. Le cas échéant des charges constatées d'avance (cf. note 7.1.6) et/ou des factures non parvenues sont constatées.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Des options sur actions ont été attribuées aux dirigeants, à certains salariés clés, ainsi qu'à certains membres du Conseil d'administration sous forme Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ou de Bons Créateurs d'Entreprise (« BSPCE »).

Au titre de l'exercice 2023, la charge liée aux paiements en actions s'élève à 304 K€.

Détail des titres donnant accès au capital au 31/12/2023 :

Types de titres	BSPCE 2017pool1	BSPCE 2017pool2	PMI - BSPCE*	CS - BSPCE 2019*	DHS - BSPCE 2019*	BSPCE 2020
Date du CA ayant attribué les bons	11/07/2017 04/10/2023***	11/07/2017 04/10/2023***	07/12/2018	13/06/2019	23/12/2019	18/07/2020
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	7,54€** 7,36€***	7,54€** 7,36€***	11,74 €	10,52 €	9,32 €	7,24 €
Vesting	-exercice d'1/4 à compter de la première date d'anniversaire de l'attribution -exercice d'1/4 à compter de la seconde date d'anniversaire de l'attribution -exercice d'1/2 à compter de la troisième date d'anniversaire de l'attribution	Conditionné à une IPO et à des fourchettes de prix / action lors de l'IPO	-exercice d'1/4 à compter de la première date d'anniversaire de l'attribution -exercice d'1/4 à compter de la seconde date d'anniversaire de l'attribution -exercice d'1/4 à compter de la troisième date d'anniversaire de l'attribution -exercice d'1/4 à compter de la quatrième date d'anniversaire de l'attribution	- 3.750 BSPCE exerçable par année de présence à compter de l'attribution des bons, étant précisé que 100% des BSPCE seront exerçables par anticipation en cas de transaction majoritaire sur la société.	- un délai de présence de 3 ans est envisagé avec acquisition des droits d'exercice annuel par tiers et une accélération à 100% en cas de transaction majoritaire sur le capital de la société payée 100% en cash ou à hauteur des 2/3 dans les autres cas	-un délai de présence de 3 ans est envisagé avec acquisition des droits d'exercice annuel par tiers
Durée de validité	11/07/2024	11/07/2024	07/12/2028	13/06/2029	23/12/2029	31/08/2030
Nombres de bons en vigueur au 31 décembre 2022	62,000	16,000	40,000	15,000	60,000	45,000
Nombres de bons en vigueur au 31 décembre 2023	62,000	16,000	40,000	15,000	60,000	45,000
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2023	310 000 316 200***	80 000 81 600***	40 000	15 000	60 000	45 000

Types de titres	BSPCE 2021 - Pool 1*	BSPCE 2021 - Pool 2 DL*	BSPCE 2021 - Pool 3*
Date du CA ayant attribué les bons	03/12/2021	03/12/2021	03/12/2021
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	8,47 €	8,47 €	8,47 €
Vesting	-1/3 à compter du 03/12/22 -1/3 à l'expiration de chaque année écoulée à compter du 03/12/22	-25 000 BSPCE le 03/05/22 (date anniversaire du mandat social de DD) -8 250 BSPCE à l'expiration de chaque trimestre écoulé (3 mois consécutifs) à compter du 03/05/22 -9 375 BSPCE à l'expiration de chaque trimestre écoulé (3 mois consécutifs) à compter du 21/01/22 Conditionné à l'atteinte d'un objectif de chiffre d'affaires et de marge brute à fin 2024 qui reste à préciser et à l'atteinte de jalons de développement de ADIV 7103 dans une indication ou une zone géographique qui restent à préciser	-25% à l'expiration de 1 an à compter du 03/12/22 ou de l'entrée en fonction -75% à raison de 6,25% à l'expiration de chaque trimestre écoulé (3 mois consécutifs) Conditionné à l'atteinte de critères de performance définis par le Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice 2021
Durée de validité	03/12/2021	03/12/2021	03/12/2021
Nombres de bons en vigueur au 31 décembre 2022	35,000	250,000	131,000
Nombres de bons en vigueur au 31 décembre 2023	35,000	250,000	131,000
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2023	23,333	128,125	65,500

La juste valeur des bons attribués a été évaluée selon la méthode Black-Scholes sur la base des hypothèses suivantes :

Hypothèses retenues et paramètres	BSPCE 2021pool1	BSPCE 2021pool2	PMI - BSPCE*	CS - BSPCE 2019*	DHS - BSPCE 2019*	BSPCE 2020	BSPCE 2021 - Pool 1*	BSPCE 2021 - Pool 2 DL	BSPCE 2021 - Pool 3*
Maturité	2,ans	2,ans	10,ans	10,ans	10,ans	10,ans	10,ans	10,ans	10,ans
Bons EUR Non financier AAA	2,2%	2,2%	1,1%	2,17%	2,17%	2,17%	2,2%	2,2%	2,2%
Volatilité	63,4%	63,3%	63,3%	63,3%	63,3%	63,3%	63,3%	63,3%	63,3%
Prix du sous-jacent**	7,54 €	7,54 €	11,50 €	11,50 €	8,87 €	7,40 €	7,30 €	7,30 €	7,30 €
Prix d'exercice***	7,54 €	7,54 €	11,74 €	10,52 €	9,32 €	7,24 €	8,47 €	8,47 €	8,47 €
Juste valeur de l'option**	3,18 €	3,31 €	6,92 €	6,92 €	5,11 €	4,31 €	2,61 €	2,61 €	2,61 €

** Les hypothèses par bon tiennent compte de la division du nominal des actions par 5 fin 2017, 1 bon attribué avant 2018 donne droit à 5 actions

*** BSPCE 2017 : à la suite de l'augmentation de capital d'octobre 2023 avec maintien du DPS, ajustement du nombre d'instrument et du prix d'exercice conformément au contrat des bons

7.2.4 Résultat financier

RESULTAT FINANCIER <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Gains de change	2	1
Revenus des VMP	31	0
Autres produits financiers	10	-
Autres produits / (charges) financiers	43	2
Intérêts des emprunts et avances conditionnées	-575	-762
Pertes de change	-30	-3
Autres charges financières	-13	-610
Charges financières	-618	-1 376
Résultat financier	-575	-1 374

Les charges d'intérêt sur l'exercice 2023 sont principalement liées aux deux tranches de l'emprunt BEI.

L'emprunt BEI est rémunéré sur la base de taux d'intérêt fixe et de royalties basées sur les prévisions de ventes (cf. note 6.1.10). La durée de la période de rémunération de royalties a été portée de 9 à 12 ans dans le cadre du tirage de la seconde tranche de l'emprunt BEI. Les intérêts et royalties liés aux deux tranches de l'emprunt BEI ont généré un coût de l'endettement financier de 1,3 M€ en 2023. Au 31 décembre 2023, la Société a revu les flux de trésorerie futurs liés aux redevances estimées, notamment sur la base de ses dernières prévisions de ventes de Sibnaya!® à la suite de l'obtention des AMM en Europe et au Royaume-Uni, à la conclusion de plusieurs partenariats de distribution commerciale et au démarrage des négociations de prix. Ainsi, les charges d'intérêts, au titre de 2023, s'élèvent à 1,3 M€ compensées par une réduction de la dette BEI de 0,8 M€ suite à la révision des prévisions de royalties futures, représentant une charge financière nette de 0,5 M€ présenté en « Coût de l'endettement financier net ».

7.2.5 Impôts sur les résultats

CHARGES D'IMPÔT <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts exigibles	-1	37
Impôts différés		
Charge d'impôt	-1	37

Le rapprochement entre l'impôt sur les résultats figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

PREUVE D'IMPÔT <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net	-7 031	-11 470
Impôts sur les bénéfices	1	-37
Résultat avant impôt	-7 032	-11 434
Taux d'impôt théorique	25,00%	25,00%
Produit d'impôt théorique	1 758	2 858
Déficit de l'exercice non activé	-1 893	-2 801
Crédits d'impôts	81	150
Impôts filiales intégrées globalement	-	39
Effet d'impôt sur le retraitement IFRS	130	-255
Autres	-77	45
Charge nette d'impôt	-1	37

Le montant en base des déficits reportables s'élève à 95 M€ au 31 décembre 2023 (87 M€ au 31 décembre 2022). La Société n'a pas constaté d'actif d'impôts différés au titre des déficits reportables et des différences temporelles.

7.2.6 Résultat par action

RESULTAT PAR ACTION	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (en milliers d'euros)	-7 031	-11 470
Nombres d'actions ordinaires (autodétention exclue)	12 282 572	9 928 790
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	10 488 178	9 926 752
Résultat (en euros) par action ordinaire	-0,67	-1,16
Résultat (en euros) par action	-0,67	-1,16

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions d'auto-contrôle est de 41 099.

7.2.7 Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les personnes physiques et les entités, liées à la Société, qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la Société ainsi que les principaux dirigeants mandataires sociaux.

Aucun contrat n'existe à ce titre en 2023.

La Société a créé une filiale aux US durant l'exercice 2020. Celle-ci était détenue à 100% par Advicenne S.A. Elle a été dissoute le 7 décembre 2023.

7.2.8 Rémunération des dirigeants

Conformément à IAS 24, les principaux dirigeants de la Société correspondent au Président, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS (en euros)	Total au 31 décembre 2023	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)	Total au 31 décembre 2022	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)
Rémunération du président, du directeur général et des directeur généraux délégués	688 230	461 826	226 404	755 008	406 466	348 542

7.2.9 Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (en milliers d'euros)	31 décembre 2023						31 décembre 2022					
	KPMG		IMPLID		TOTAL		KPMG		IMPLID		TOTAL	
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels sociaux et IFRS	102	100%	68	100%	170	100%	91	100%	83	100%	174	100%
Services autre que la certification des comptes	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Honoraires commissaires aux comptes	102	100%	68	100%	170	100%	91	100%	83	100%	174	100%

7.2.10 Effectifs moyens

EFFECTIFS MOYENS	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Cadres	19	24
Employés	1	1
Effectifs moyens	20	25

8. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le bail du nouveau siège social parisien, 262 rue du Faubourg Saint-Honoré, a été signé fin 2021 pour une durée de 3 ans et une date d'entrée dans les lieux en février 2022. Les effets de cet engagement sont considérés au bilan au 31 décembre 2023. Il n'existe aucun autre engagement financier.

9. RISQUES

9.1 Risque de liquidité

La Société est structurellement déficitaire depuis sa création. Historiquement, la Société a financé son développement principalement en fonds propres par voie d'augmentations de capital et moyennant l'émission d'obligations convertibles, l'obtention d'aides publiques à l'innovation et le remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche. La Société a également signé un contrat de cession d'actifs

relatifs à Ozalin® (ADV6209) avec Primex Pharmaceuticals AG pour lequel elle a reçu des paiements d'étapes pour un montant de 7 millions d'euros et a droit à des redevances sur les ventes du produit (42 milliers d'euros de royalties au titre de l'exercice 2023, 39 milliers d'euros au titre de 2022).

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 mois suivant la date de clôture annuelle, avec un horizon de liquidité jusqu'au début du deuxième trimestre 2025. Cette appréciation repose sur le montant de trésorerie disponible à date et le pilotage strict de celle-ci, les efforts de maîtrise des dépenses, le déploiement commercial de Sibnaya® sur l'ensemble des marchés européens, la montée en puissance des partenaires commerciaux de la Société ainsi que les objectifs de revenus et de résultats opérationnels. Cet horizon ne tient pas compte de financements complémentaires.

Par ailleurs, la commercialisation des médicaments nécessite des investissements qui pourraient s'avérer insuffisants pour réaliser les perspectives commerciales de la Société. De même, le plan de développement des produits pourrait être modifié en raison de plusieurs facteurs dont la Société n'a pas connaissance à la date du présent document. Dans ces hypothèses, la Société pourrait être amenée à se financer par le biais :

- d'accords de commercialisation et de distribution, et autres alliances stratégiques et contrats de licence,
- d'un appel au marché, ce qui entraînerait une dilution de la participation des actionnaires de la Société,
- de financements publics ou privés ou de financements par endettement, au titre desquels la Société pourrait être tenue de prendre des engagements restrictifs notamment financiers ou en matière d'exploitation,
- d'une combinaison de ces approches.

Si la Société n'était pas en mesure d'obtenir les financements nécessaires en temps voulu, ses perspectives de croissance pourraient en être altérées, le cours de bourse de ses actions pourrait décliner et elle pourrait notamment être amenée à :

- conclure de nouveaux contrats à des conditions moins favorables que celles qu'elle aurait été en mesure d'obtenir dans des circonstances différentes,
- retarder ou réduire le nombre ou la portée de ses essais cliniques et précliniques, voire de les annuler totalement.

L'échéancier des passifs financiers est ventilé ci-dessous :

Au 31 décembre 2023	Échéance			TOTAL
	inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts bancaires	1 529	15 587	308	17 424
Avance conditionnées		276		276
Dettes fiscales et sociales	3 908			3 908
Avances et acomptes reçus				-
Dettes Fournisseurs	1 045			1 045
Autres créditeurs	1 697			1 697
TOTAL	8 179	15 863	308	24 349

Au 31 décembre 2022	Échéance			TOTAL
	inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts bancaires	1 536	16 004	938	18 478
Avance conditionnées		276		276
Dettes fiscales et sociales	2 982	-		2 982
Avances et acomptes reçus	-			-
Dettes Fournisseurs	1 390			1 390
Autres créditeurs	1 686			1 686
TOTAL	7 593	16 280	938	24 812

Les deux contrats de prêt conclus dans le cadre d'un emprunt garanti par l'état (PGE) pour un montant de 4,3 M€ ont été prorogés d'une année à l'été 2021, reculant d'autant le démarrage de leur remboursement désormais amorti sur 5 ans.

Se référer à la note 3.1.3 « Continuité d'exploitation » pour plus d'information sur l'horizon de liquidité de la Société dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2023.

9.2 Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus par des banques et des institutions financières notées de A à A-1 (agence de notation Standard & Poor's).

Aux Etats-Unis, la Société dispose d'un compte ouvert dans les livres de la Silicon Valley Bank (SVB). La Société veille à ce que le montant de fonds déposés sur ce compte soit couvert par la garantie FDIC, ce qui permet à la Société d'opérer normalement aux Etats-Unis. Néanmoins, la Société recherche une alternative bancaire à la SVB. Enfin, la Société dispose d'un compte libellé en USD ouvert chez BNPParibas qui pourrait lui permettre d'opérer normalement.

9.3 Risque de change

La Société a suivi le cours du dollar américain en 2023, mais n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture à moyen terme afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change en l'absence de transactions significatives libellées en USD.

L'activité aux Etats-Unis ayant cessé via la dissolution de Advicenne Inc, l'exposition au risque de change devient mineure.